

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2713

2 octobre 2015

SOMMAIRE

Alacha S.A. S.P.F.	130186	IPG Prime Logistics I S.à r.l.	130185
Al Alabama (Luxembourg) Holding S.à r.l. ..	130214	Landericus Property Epsilon S.à r.l.	130182
Auerstedt Fünf S.à r.l.	130178	Les Bains d'Aphrodite S.A.	130182
BCM European Services S.à r.l.	130183	Mitezza S.A. SPF	130179
Blando Investments S.A.	130186	MSREF Danube Lux Holding I S.à r.l.	130179
BLINK Europe S.à r.l.	130183	MSREF ICR Luxembourg S.à r.l.	130179
Blue Ocean S.A.	130183	Net Soparfi S.A.	130179
BTG Pactual SICAV	130184	North & South Airlogistics	130185
Camping Fuussekaul S.A.	130183	Nuevo Teatro S.A. SPF	130180
Cascades Luxembourg S.à r.l.	130219	Orco Russian Retail S.A.	130224
CCMP Alaeo Luxco	130182	Organized Assets S.A.	130194
Copper Grafton Four S.à r.l.	130183	Park Europe S.à r.l.	130185
Copper Holding S.à r.l.	130203	Patrizia Nordic Cities HoldCo B S.à r.l.	130181
Crossways S.A.	130178	PFFG S.A.	130180
Danub SA	130178	PmT Produktmanagement Transfer S.A.	130180
Dayco Europe China Holdings S.à r.l.	130184	PNN Invest S.à r.l.	130181
DGMP	130184	PNN Invest S.à r.l.	130178
Druckstudio Streit S.à r.l.	130184	Private Opportunities (Lux) S.à r.l.	130180
Empik Investments II S.à r.l.	130184	Private Wealth Investments S.A. - SPF	130179
Fila Luxembourg	130186	Royal Hamilius-Parkings S.A.	130178
Fleurette S.C.	130181	"Säntis Propco SA"	130223
Grand Hotel Verwaltung S.A.	130181	Transocean Investments S.à r.l.	130218
Griffin Metropolitan S.à r.l.	130182	Universal Business S.à r.l.	130224
Haley Holding S.à r.l.	130185	Verity Luxembourg S.à r.l.	130224
IPG Prime Logistics II S.à r.l.	130185		

Royal Hamilius-Parkings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 181.545.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015138422/9.
(150149766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Crossways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 124.745.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015138772/10.
(150151339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Auerstedt Fünf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 179.573.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015138649/10.
(150150964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Danub SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.660.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANUB S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015139497/11.
(150151675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

PNN Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 185.355.

EXTRAIT

La soussignée Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A., en tant que domiciliataire de la société PNN Invest S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185 355, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 17 août 2015.

Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2015140392/14.
(150152558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Net Soparfi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 37, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 26.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140337/9.

(150152582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

MSREF Danube Lux Holding I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.752.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marcus WOLSFELD.

Référence de publication: 2015140327/10.

(150152191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

MSREF ICR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.631.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marcus WOLSFELD.

Référence de publication: 2015140328/10.

(150152201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Private Wealth Investments S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 182.435.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration («le Conseil») du 31 décembre 2014

Après vérification des critères d'éligibilité, le Conseil décide de nommer comme dépositaire de toutes les actions au porteur présentes ou futures de la Société, la société BJNP Audit, cabinet de révision agréé, qui accepte, sise au 59, rue des aubépines à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Anne Tosoni.

Référence de publication: 2015140374/12.

(150152272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Mitezza S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.581.

En date du 10 août 2015, nous soussignés, Luc BRAUN en ma qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'administration, Jean-Marie POOS en ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, FJDESCO S.A. en notre qualité d'administrateur et EURAUDIT SARL en notre qualité de commissaire, avons présenté notre démission avec effet immédiat de la société MITEZZA S.A. SPF, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 68 581.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015140321/13.

(150152828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

PmT Produktmanagement Transfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 36, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 101.953.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140366/9.

(150152400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Nuevo Teatro S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 150.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015140340/10.

(150152889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

PFFG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, 85, rue Roudenbesch.

R.C.S. Luxembourg B 148.017.

La Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015140386/11.

(150152693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Private Opportunities (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 167.103.

Il est porté à la connaissance des tiers, que:

- Hugo Da Silva Oliveira a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 14 août 2015;
- Alexis de Montpellier d'Annevoie, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 14 août 2015 et pour une durée indéterminée.

À partir du 14 août 2015, le Conseil de Gérance sera composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, gérant
- Michelle BARONE, gérant
- Umit ALPTUNA, gérant

L'adresse professionnelle des gérants Michelle BARONE et Umit ALPTUNA a changé et doit désormais se lire comme suit:

- 200 West Street, New York, NY, 10282, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015140373/24.

(150152805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Patrizia Nordic Cities HoldCo B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 192.591.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015140385/10.

(150152364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Fleurette S.C., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 5.587.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 août 2015

Acceptation de la démission de Madame Laurence WALLACH, de son poste de gérant.

Pour la société

FLEURETTE S.C.

Référence de publication: 2015140149/11.

(150152751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Grand Hotel Verwaltung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 65.989.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 août 2015 que M. Ruggero PUCCI, né le 14 juillet 1962 à Milan, Italie, demeurant professionnellement au c/o Studio Casadei, 21, Vicolo San Gregorio, I-47923 Rimini, Italie, a été nommé à la fonction d'administrateur de catégorie B, en remplacement de M. Luca PAOLILLI TREONZE, démissionnaire, avec effet au 8 juillet 2015.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2015140177/16.

(150152537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

PNN Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 185.355.

EXTRAIT

Michelle Marie Carvill,

Demeurant professionnellement au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, née le 26 novembre 1966 à Down

Démissionne avec effet le 17 août 2015, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée:

PNN Invest S.à r.l.

ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B185 355.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015140390/17.

(150152502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Les Bains d'Aphrodite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 41, boulevard du Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 103.100.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015140264/10.

(150152300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

CCMP Alaeo Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.462.741,93.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 162.977.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2576 du 24 octobre 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CCMP Alaeo Luxco

Signature

Référence de publication: 2015140704/14.

(150152991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Landericus Property Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 141.187.

EXTRAIT

La nouvelle adresse de Monsieur Andrew MC KEON, Gérant de classe A de la Société est la suivante:

Two Pancras Square, King's Cross, Londres N1C 4AG, (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015140276/14.

(150152781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Griffin Metropolitan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.939.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société du 14 août 2015

Le 14 Août 2015, l'actionnaire unique de Griffin Metropolitan S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mr. David Dion en qualité de Gérant de la Société avec effet au 6 Juillet 2015;
- De nommer Mr. Julien Ansay, ayant son adresse professionnelle à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 6 Juillet 2015 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 Août 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015140181/16.

(150152794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

BCM European Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 186.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138720/9.

(150150832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

BLINK Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015140668/10.

(150153764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Camping Fuussekaul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 95.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015140700/10.

(150153705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Copper Grafton Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue, 3,rd Floor.

R.C.S. Luxembourg B 187.579.

Les comptes annuels pour la période du 30 mai 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015140689/11.

(150153519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Blue Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 100.677.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Blue Ocean SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015140669/13.

(150153103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

BTG Pactual SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.870.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015140675/9.
(150153009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

DGMP, Société en Commandite simple.

Siège social: L-7625 Larochette, 12, rue Scheerbach.
R.C.S. Luxembourg B 162.956.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015140745/10.
(150153460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Druckstudio Streit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 89.756.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 17 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015140747/10.
(150152921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Empik Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 26.876.225,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 168.604.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015140752/12.
(150153715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Dayco Europe China Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.305.

Les comptes annuels au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Dayco Europe China Holdings S.à r.l.

Edward R. Steele / G.B.A.D. Cousin

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2015140743/13.
(150153380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

North & South Airlogistics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.774.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1024 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139721/9.

(150151541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

IPG Prime Logistics I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 173.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2015138235/10.

(150149743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

IPG Prime Logistics II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 173.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2015138236/10.

(150149739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Haley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 179.708.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015140187/12.

(150152736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Park Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 198.676.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 11.08.2015

L'associé unique de Park Europe S.à r.l. a décidé comme suit:

- De nommer la personne suivante «Gérant» avec effet au 11.08.2015 et pour une durée illimitée:

* Phillip Williams, né le 22.10.1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste,
L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 12.08.2015.

Christina Horf.

Référence de publication: 2015138368/14.

(150149872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Fila Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.195.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Fila Luxembourg S.à r.l.
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015140135/12.

(150152901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Alacha S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 188.596.

Les comptes annuels au 30.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Pour: ALACHA S.A. SPF

Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015140624/14.

(150153408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Blando Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 113.754.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of August.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of BLANDO INVESTMENTS S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Gerard LECUIT, notary residing in Luxembourg, of 19 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 790 of 20 April 2006, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113754 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg of 14 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2376 of 5 October 2011.

The Meeting was opened by Mr. Peter Bonert, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary of the Meeting Mr. Mustafa Nezar, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting Mrs. Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting has been unanimously approved by the Meeting.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following.

I) The agenda of the Meeting was as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty nine thousand euro (EUR 259,000) so as to raise it from its present amount of one million and ninety-seven thousand euro (EUR 1,097,000), represented by thirty-one (31) ordinary shares, one hundred and fifty (150) class A "tracker" shares, five hundred and forty (540) class B "tracker" shares, one hundred thirty-six (136) class C "tracker" shares and two hundred forty (240) class D "tracker" shares each with a par value of one thousand euro (EUR 1,000), to one million and three hundred fifty six thousand euro (EUR 1,356,000).

2. Creation and issuance of twenty-five (25) class E "tracker" shares (in case of plurality, the "E-Shares" and individually, a "E-Share") and two hundred thirty four (234) class F "tracker" shares (in case of plurality, the "F-Shares" and individually, a "F-Share") each having a par value of one thousand euro (EUR 1,000).

3. Subscription to twenty-five (25) class E "tracker" shares and two hundred thirty four (234) class F "tracker" shares of the Company with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, and payment in full of (i) the nominal value of the new class E "tracker" shares as well as of an aggregate share premium attached to the class E "tracker" shares in the amount of two millions four hundred seventy-five thousand euro (EUR 2,475,000) and (ii) the nominal value of the new class F "tracker" shares as well as of an aggregate share premium attached to the class F "tracker" shares in the amount of twenty-three millions one hundred sixty-six thousand euro (EUR 23,166,000) by means of a contribution in kind by the sole shareholder consisting of all the 21,442,800 shares with a nominal value of EUR 1 each, held in SIA "DCEMF", a privately held limited liability Company located at Lacplesa street 20A-14, Riga, Latvia, LV-1011, and registered with the Latvian companies register under number 40103899460 and approval of the valuation of such contribution in kind.

4. Acknowledge the conclusions of the report of Atwell, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1 835 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169787, certified auditor (réviseur d'entreprise agréée), drafted in accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1 915 on commercial companies, as amended, regarding the contribution in kind to the Company;

5. Amendment of articles 5.1., 5.6., 15.2., 15.3. and 16.2. of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items;

6. Miscellaneous.

II) The sole shareholder present or represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of the shares held by shareholder are shown on an attendance list which, signed by the members of the bureau of the Meeting, the sole shareholder present or represented and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy, signed ne varietur by the members of the bureau of the Meeting, the relevant proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that the sole shareholder, representing the total capital of the Company, is present or represented at the Meeting. The sole shareholder waives all convening formalities and declares to have been duly informed about the agenda before this Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

IV) After deliberation, the Meeting then adopted, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty nine thousand euro (EUR 259,000) so as to raise it from its present amount of one million and ninety-seven thousand euro (EUR 1,097,000) represented by thirty-one (31) ordinary shares, one hundred and fifty (150) class A "tracker" shares, five hundred and forty (540) class B "tracker" shares, one hundred thirty-six (136) class C "tracker" shares and two hundred forty (240) class D "tracker" shares each with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) to one million and three hundred fifty-six thousand euro (EUR 1,356,000) by the creation and issuance of twenty-five (25) class E "tracker" shares (in case of plurality, the "E-Shares" and individually, a "E-Share") and two hundred thirty-four (234) class F "tracker" shares (in case of plurality, the "F-Shares" and individually, a "F-Share") each having a par value of one thousand euro (EUR 1,000).

Second resolution

The Meeting resolved to create and issue (i) twenty-five (25) class E "tracker" shares (in case of plurality, the "E-Shares" and individually, a "E-Share") and(ii) two hundred thirty-four (234) class F "tracker" shares (in case of plurality, the "F-Shares" and individually, a "F-Share") each having a par value of one thousand euro (EUR 1,000).

Third resolution - Subscription/Payment

Thereupon, the sole shareholder of the Company, represented by Mr. Peter Bonert, prenamed, declared to subscribe to the new (i) twenty-five (25) class E "tracker" shares (in case of plurality, the "E-Shares" and individually, a "E-Share") and to fully pay up the nominal value of these E-Shares as well as an aggregate share premium in the amount of two millions four hundred seventy-five thousand euro (EUR 2,475,000) and (ii) two hundred thirty-four (234) class F "tracker" shares and to fully pay up the nominal value of these F-Shares as well as an aggregate share premium in the amount of twenty-three million one hundred sixty-six thousand euro (EUR 23,166,000), by means of the contribution in kind by the sole shareholder to the Company consisting of all the twenty-one million four hundred forty-two thousand eight hundred (21,442,800) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, held in SIA "DCEMF", a limited responsibility company located at Lacplesa street 20A-14, Riga, Latvia, LV-1011, and registered with the Latvian companies register under number 40103899460 and approval of the valuation of such contribution in kind;(the "Contribution in Kind").

The sole shareholder, represented as indicated above, declares that it is the sole holder and owner of the Contribution in Kind and that there are no impediments to the transfer thereof to the Company. Proof of the sole shareholder's ownership to the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The sole shareholder, represented as indicated above, further declares that the value of the Contribution in Kind amounts to twenty-five million nine hundred thousand euro (EUR 25,900,000).

Fourth resolution

The Meeting resolved to acknowledge the conclusions of the report of Atwell, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1 835 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 1 69787, approved audit firm (cabinet de révision agréé), prepared in accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1 915 on commercial companies, as amended, regarding the Contribution in Kind, concluding as follows:

Conclusion:

“On the basis of the work carried out by us, nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contribution resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and nominal value of the new shares of BLANDO INVESTMENTS S.A. to be issued in exchange, together with the allocation to the share premium account of the Company.”

The report, signed *ne varietur* by the members of the bureau of the Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The Meeting resolved to amend articles 5.1., 5.6., 15.2., 15.3. and 16.2. of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Corporation is fixed at one million - and three hundred fifty-six thousand euro (EUR 1,356,000) represented by thirty-one (31) ordinary shares, one hundred fifty (150) class A "tracker" shares (in case of plurality, the "A-Shares" and individually, an "A-Share"), five hundred forty (540) class B "tracker" shares (in case of plurality, the "B-Shares" and individually, a "B-Share"), one hundred thirty-six (136) class C "tracker" shares (in case of plurality, the "C-Shares" and individually, a "C-Share"), two hundred forty (240) two hundred forty (240) class D "tracker" shares (in case of plurality, the "D-Shares" and individually, a "D-Share"), twenty-five (25) class E "tracker" shares (in case of plurality, the "E-Shares" and individually, an "E-Share"), two hundred thirty-four (234) class F "tracker" shares (in case of plurality, the "F-Shares" and individually, a "F-Share") each with a par value of one thousand euro (EUR 1,000). For the purpose of the articles, the word "shares" (individually, a "share") has the meaning of the ordinary shares together with the A-Shares, the B-Shares, the C-Shares, the D-Shares, the E-Shares and the F-Shares. The holders of the shares are together referred to as the shareholders.

The A-Shares, the B-Shares, the C-Shares, the D-Shares, the E-Shares and the F-Shares will each track the performance and returns of a particular asset or assets of the Corporation (a "Designated Asset") which term shall be deemed to include not only the Designated Asset identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Asset, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Corporation in respect of, or in consequence of, owning such Designated Asset

- The Designated Asset in respect of the A-Shares is all rights and interests in and claims against Zakłady Tuszczowe w Bodaczowie Sp.z.o.o., a Polish limited liability company having its registered office at Nadarzyn, at 24 Pruszkowska St., 05-830 Nadarzyn, registered with the register of entrepreneurs of the National Court Register maintained by the Regional Court in Lublin, XI Commercial Division of the National Court Register under number 0000045433, which the Corporation may own, from time to time, indirectly through its wholly-owned subsidiary SjuCorp AB, a Swedish limited liability corporation with registration number 556723-8919, having its registered address at Sloydgatan 9, P.O. Box 7475, 103 92 Stockholm, Sweden (the "Class A Designated Asset").

- The Designated Asset in respect of the B-Shares is all rights and interests in and claims against Energy 21 A.S., a joint stock company incorporated and existing under the laws of Czech Republic, having its registered office at Prague 8, Pobresni 3, Post Code: 186 00, Czech Republic, Company Went. No.: 278 65 789, registered in the Commercial Register maintained by the Municipal Court in Prague, Section B, Entry No.: 116 27, which the Corporation may own, from time to time, indirectly through its wholly-owned subsidiary (the "Subsidiary") DCEMF Mezzanine Holdings B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8 (1043 BW), Amsterdam, the Netherlands, with registration number 34265372 (the "Class B Designated Asset").

- The Designated Asset in respect of the C-Shares is all rights and interests in and claims against SIRMAGRUP IOECEK SANAYI VE TICARET A. S., a joint stock company organized and existing under the laws of the Republic of Turkey

registered with the Istanbul trade registry with trade registry number 474091, which the Corporation may own, from time to time, indirectly through its wholly-owned Subsidiary (the "Class C Designated Asset").

- The Designated Asset in respect of the D-Shares is all rights and interests in and claims against Eskaro Group AB, a company incorporated under the laws of Sweden, having the corporate identity number 556731 -8760 and having its registered office at c/o MAQS law Firm, PO Box 11918, SE 404 30 Göteborg, Sweden, which the Corporation may own, from time to time, indirectly through its wholly-owned Subsidiary (the "Class D Designated Asset").

- The Designated Asset in respect of the E-Shares is the shares in SIA Rigas Piensaimnieks, a privately held limited liability Company located at Valmieras street 2, Riga, Latvia, LV-1009, and registered with the Latvian companies register under number 40103078512 ("SIA Rigas") which the Corporation may own, from time to time, indirectly through its wholly-owned Latvian subsidiary named SIA "DCEMF" (the "Latvian Subsidiary"), a privately held limited liability Company established at Lacplesa street 20A-14, Riga, Latvia, LV-1011, and registered with the Latvian companies register under number 40103899460 (the "Class E Designated Asset").

- The Designated Asset in respect of the F-Shares is the shares in SIA Rigas which the Corporation may own, from time to time, indirectly through the Latvian Subsidiary (the "Class F Designated Asset")."

" **5.6.** The Corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Furthermore, the Corporation shall have the right to elect, at its discretion, to redeem the A -Shares, the B-Shares, the C-Shares, the D-Shares, the E-Shares and the F-Shares corresponding to such Designated Asset as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Designated Asset, and in consideration therefor to transfer and assign to the holder(s) of such shares and debt instruments, the Designated Asset concerned."

" **15.2.** After the allocation of any profits to the above statutory reserve account, all further profits shall be allocated, and as the case may be, distributed and paid, as follows:

(a) the holders of the A-Shares shall, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their A-Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds, income and gains derived by the Corporation (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class A Designated Asset, minus (ii) any costs or expenses of the Corporation directly or indirectly related to the Class A Designated Asset, items (i) and (ii) to be determined by the board of directors of the Corporation;

(b) the holders of the B-Shares shall, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their B-Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds, income and gains derived by the Corporation (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class B Designated Asset, minus (ii) any costs or expenses of the Corporation directly or indirectly related to the Class B Designated Asset, items (i) and (ii) to be determined by the board of directors of the Corporation;

(c) the holders of the C-Shares shall, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their C-Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) proceeds, income and gains derived by the Corporation (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class C Designated Asset, minus (ii) any costs or expenses of the Corporation directly or indirectly related to the Class C Designated Asset, items (i) and (ii) to be determined by the board of directors of the Corporation;

(d) the holders of the D-Shares shall, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their D-Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds, income and gains derived by the Corporation (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class D Designated Asset, minus (ii) any costs or expenses of the Corporation directly or indirectly related to the Class D Designated Asset, items (i) and (ii) to be determined by the board of directors of the Corporation;

(e) the holders of the E-Shares shall, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their E-Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any returns from proceeds invested in the Subsidiary together with any dividends distribution from the Class E Designated Asset, minus (ii) any costs or expenses of the Corporation directly or indirectly related to the Class E Designated Asset, items (i) and (ii) to be determined by the board of directors of the Corporation;

(f) the holders of the F-Shares shall, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their F-Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any returns from proceeds invested in the Subsidiary together any capital gain derived from the Class F Designated Asset, minus (ii) any costs or expenses of the Corporation directly or indirectly related to the Class F Designated Asset, items (i) and (ii) to be determined by the board of directors of the Corporation;

(g) any profits remaining after the allocation pursuant to (a), (b), (c), (d), (e) and (f) above, to the holders of the ordinary shares of the Corporation, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their ordinary shares (nominal value and, as the case may be, share premium)."

" 15.3. Losses related to the Class A Designated Asset shall be attributable to the A-Shares, losses related to the Class B Designated Asset shall be attributable to the B-Shares, losses related to the Class C Designated Asset shall be attributable to the C-Shares, losses related to the Class D Designated Asset shall be attributable to the D-Shares, losses related to the Class E Designated Asset shall be attributable to the E-Shares and losses related to the Class F Designated Asset shall be attributable to the F-Shares."

" 16.2. Any liquidation surplus of the Corporation derived from each Designated Asset, after payment of the corporation's liabilities, shall be distributed to the holders of A-Shares, to the holders of B-Shares, to the holders of C-Shares, to the holders of D-Shares, to the holders of E-Shares and to the holders of F-Shares in accordance with the provisions set forth in article 15.2."

There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred euros (EUR 6,800.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

After reading these minutes the members of the bureau, known to the notary by name, first name, civil status and residence, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre août.

Par devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire ("l'Assemblée") des actionnaires de BLANDO INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 790 le 20 avril 2006, dont le siège social est situé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113754 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg du 14 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2376 du 5 octobre 2011.

L'Assemblée a été ouverte par M. Peter Bonert, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en tant que président de l'Assemblée.

Le Président a nommé M. Mustafa Nezar, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée a désigné Mme Monique Drauth, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée a été approuvé unanimement par l'Assemblée.

Le Président a ensuite déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

I) L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-neuf mille euros (EUR 259.000) afin de l'augmenter de son montant actuel d'un million quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 1.097.000) représenté par trente et une (31) actions ordinaires, cent cinquante (150) actions "traçantes" de classe A, cinq cent quarante (540) actions "traçantes" de classe B, cent trente-six (136) actions "traçantes" de classe C et deux cent quarante (240) actions "traçantes" de classe D chacune d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000), à un million trois cent cinquante-six mille euros (EUR 1.356.000).

2. Création et émission de vingt-cinq (25) actions "traçantes" de classe E (collectivement, les "Actions-E" et individuellement, une "Action-E") et deux cent trente-quatre (234) actions "traçantes" de classe F (collectivement, les "Actions-F" et individuellement, une "Action-F") chacune d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000).

3. Souscription à vingt-cinq (25) actions "traçantes" de classe E et deux cent trente-quatre (234) actions "traçantes" de classe F de la Société ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et paiement de l'intégralité de (i) la valeur nominale de la nouvelle classe d'actions "traçantes" E ainsi que de la prime d'émission totale attachée aux actions "traçantes" de classe E d'un montant de deux millions quatre cent soixante-quinze mille euros (EUR 2.475.000) et (ii) la valeur nominale de la nouvelle classe d'actions "traçantes" F ainsi que la prime d'émission totale attachée à la classe d'actions "traçantes" F d'un montant de vingt-trois millions cent soixante-six mille euros (EUR 23.166.000) par un apport en nature de l'actionnaire unique consistant en l'ensemble des vingt et un millions quatre cent quarante-deux mille huit cents (21.442.800) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, détenues dans SIA "DCEMF", une société à responsabilité limitée située à Lacplesa street 20A-14, Riga, Lettonie, LV-1011, et immatriculée au registre des sociétés lettonnes sous le numéro 40103899460 et approbation de l'évaluation de cet apport en nature.

4. Approbation des conclusions du rapport d'Atwell, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1 835 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1 69787, réviseur d'entreprise agréé, préparé conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1 915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relativement à l'apport en nature à la Société;

5. Modification subséquente des articles 5.1., 5.6., 15.2., 15.3 et 16.2. des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à adopter aux articles précédents;

6. Divers.

II) L'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions détenues par lui sont indiqués dans la liste de présence qui, signée par les membres du bureau de l'Assemblée, l'actionnaire unique présent ou représenté, et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte en même temps pour les formalités de l'enregistrement.

La procuration, signée ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée, la partie comparante et le notaire instrumentant, restera également attachée au présent acte en même temps pour les formalités de l'enregistrement.

III) Il apparaît de ladite liste de présence que l'actionnaire unique, représentant le capital total de la Société, est présent ou représenté à l'Assemblée. L'actionnaire unique renonce à toutes les formalités de convocation et déclare avoir été dûment informé de l'ordre du jour avant la tenue de l'Assemblée. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les articles de l'ordre du jour.

IV) Après délibération, l'Assemblée a pris, unanimement, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-neuf mille euros (EUR 259.000) afin de l'augmenter de son montant actuel d'un million quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 1.097.000) représenté par trente et une (31) actions ordinaires, cent cinquante (150) actions "traçantes" de classe A, cinq cent quarante (540) actions "traçantes" de classe B, cent trente-six (136) actions "traçantes" de classe C et deux cent quarante (240) actions "traçantes" de classe D chacune d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000), à un million trois cent cinquante-six mille euros (EUR 1.356.000) par la création et l'émission de vingt-cinq (25) actions "traçantes" de classe E (collectivement, les "Actions-E" et individuellement, une "Action-E") et deux cent trente-quatre (234) actions "traçantes" de classe F (collectivement, les "Actions-F" et individuellement, une "Action-F") d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée a accepté de créer et émettre (i) vingt-cinq (25) actions "traçantes" de classe E (collectivement, les "Actions-E" et individuellement, une "Action-E") et (ii) deux cent trente-quatre (234) actions "traçantes" de classe F (collectivement, les "Actions-F" et individuellement une "Action-F") d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Troisième résolution - Souscription/Paiement

Ensuite, l'actionnaire unique de la Société, représenté par M. Peter Bonert, préqualifié, a déclaré souscrire aux (i) vingt-cinq (25) nouvelles actions "traçantes" de classe E (collectivement, les "Actions-E" et individuellement, une "Action-E") et payer la totalité de la valeur nominale de ces Actions-E ainsi que la prime d'émission totale d'un montant de deux millions quatre cent soixante-quinze mille euros (EUR 2.475.000) et (ii) deux cent trente-quatre (234) actions "traçantes" de classe F et payer la totalité de la valeur nominale de ces Actions-F ainsi que la prime d'émission totale d'un montant de vingt-trois millions cent soixante-six mille euros (EUR 23.1 66.000), par un apport en nature de l'unique actionnaire à la Société consistant en l'ensemble des vingt et un millions quatre cent quarante-deux mille huit cents (21.442.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, détenues dans SIA "DCEMF", une société à responsabilité limitée située à Lacplesa street 20A-14, Lettonie, LV-1011, et immatriculée au registre des sociétés lettonnes sous le numéro 40103899460 et approbation de l'évaluation de l'apport en nature; ("l'Apport en Nature").

L'actionnaire unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare être le seul détenteur et propriétaire de l'Apport en Nature et qu'il n'y a pas d'empêchements au transfert concerné à la Société. La preuve de la propriété de l'Apport en Nature par l'actionnaire unique a été montrée au notaire instrumentant.

L'actionnaire unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare ensuite que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à vingt-cinq millions neuf cent mille euros (EUR 25.900.000).

Quatrième résolution

L'Assemblée a approuvée les conclusions du rapport d'Atwell, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1 835 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1 69787, cabinet de révision agréé, préparé conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1 915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relativement à l'apport en nature à la Société, qui conclut comme suit.

Conclusion:

“On the basis of the work carried out by us, nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contribution resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and nominal value of the new shares of BLANDO INVESTMENTS S. A. to be issued in exchange, together with the allocation to the share premium account of the Company.”

Le rapport, signé ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte en même temps pour les formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier les articles 5.1., 5.6., 15.2., 15.3 et 16.2. des Statuts de la Société de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million trois cent cinquante-six mille euros (EUR 1.356.000) représenté par trente et une (31) actions ordinaires, cent cinquante (150) actions "traçantes" de classe A (collectivement, les Actions-A et individuellement une Action-A), cinq cent quarante (540) actions "traçantes" de classe B (collectivement, les Actions-B et individuellement une Action-B), cent trente-six (136) actions "traçantes" de classe C (collectivement, les Actions-C et individuellement une Action-C), deux cent quarante (240) actions "traçantes" de classe D (collectivement, les Actions-D et individuellement une Action-D), vingt-cinq (25) actions "traçantes" de classe E (collectivement, les Actions-E et individuellement une Action-E) et deux cent trente-quatre actions "traçantes" de classe F (collectivement, les Actions-F et individuellement, une Action-F) chacune d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000). Dans le cadre des présents Statuts, le terme «actions» (individuellement, une «action») désignera les actions ordinaires, les Actions-A, les Actions-B, les Actions-C, les Actions-D, les Actions-E et les Actions-F. Les détenteurs d'actions seront désignés ensemble comme les actionnaires.

Les Actions-A, les Actions-B, les Actions-C, les Actions-D, les Actions-E et les Actions-F refléteront les performances et revenus d'un actif particulier ou d'actifs de la société (un "Actif Désigné"), ce terme qui sera réputé inclure non seulement l'Actif Désigné identifié comme tel mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de cet Actif Désigné (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie cet Actif Désigné y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec cet Actif Désigné (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de cet Actif Désigné et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de cet Actif Désigné.

- L'Actif Désigné en relation avec les Actions-A est tous les droits et intérêts dans et toutes les créances contre ZAKLADY TLUSZCZOWE W BODACZOWIE Sp. z o.o., une société polonaise à responsabilité limitée ayant son siège social à Nadarzyn, au 24 Pruszkowska St., 05-830 Nadarzyn, inscrite au registre des entrepreneurs de la National Court Register auprès de la Regional Court in Lublin, XI Commercial Division of the National Court Register sous le numéro 0000045433, que la Société pourra détenir, de temps à autres, directement ou indirectement, à travers sa filiale détenue à cent pour cent, SJUCORP AB, une société suédoise inscrite sous le numéro 5567238919, ayant son siège social à Slôjdgatan 9, P.O. Box 7475, 103 92 Stockholm, Suède ("l'Actif Désigné de Classe A").

- L'Actif Désigné en relation avec les Actions-B est tous les droits et intérêts dans Energy 21 a.s., une société par actions constituée et existant sous le droit de la République Tchèque, ayant son siège social à Prague 8, Pobresnf 3, Code Postal: 186 00, République Tchèque, No. Ident. de la Société: 278 65 789, immatriculée au Registre Commercial maintenu par la Municipal Court de Prague, section B, No. d'Entrée: 116 27, que la Société peut détenir, de temps à autres, indirectement à travers sa filiale détenue à cent pour cent (la "Filiale") DCEMF Mezzanine Holdings B. V., une société privée à responsabilité limitée (bestolen vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel (statutaire zetel) à Amsterdam, les Pays-Bas, et son siège social à 165 Naritaweg, Telestone 8 (1043 BW), Amsterdam, les Pays-Bas, avec numéro d'enregistrement 34265372 ("l'Actif Désigné de Classe B").

- L'Actif Désigné en relation avec les Actions-C est tous les droits et intérêts dans SIRMAGRUP IOECEK SANAYI VE TICARET A.S., une société constituée et organisée sous le droit de la République de Turquie, immatriculée près du Registre de Commerce d'Istanbul, sous le numéro 474091, que la Société peut détenir, de temps à autres, directement ou indirectement à travers sa Filiale détenue à cent pour cent ("l'Actif Désigné de Classe C").

- L'Actif Désigné en relation avec les Actions-D est tous les droits et intérêts dans Eskaro Group AB, une société constituée selon le droit suédois, dont le numéro d'immatriculation social est le 556731-8760 et dont le siège social est situé au c/o MAQS law Firm, PO Box 11918, SE 404 30 Göteborg, Suède, que la Société peut détenir, de temps à autres, directement ou indirectement à travers sa Filiale détenue à cent pour cent ("l'Actif Désigné de Classe D").

- L'Actif Désigné en relation avec les Actions-E est tous les droits et intérêts dans SIA Rigas Piensaimnieks, une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé Valmieras street 2, Riga, Lettonie, LV-1009, et immatriculée au registre des sociétés lituanaises sous le numéro 40103078512 ("SIA Rigas") que la Société peut détenir, de temps à autres, directement ou indirectement à travers sa filiale lituanienne détenue à cent pour cent nommée SIA "DCEMF" (la "Filiale Lettonne"), une société à responsabilité limitée établie à Lacplesa street 20A-14, Lettonie, LV-1011, et immatriculée au registre des sociétés lettonnes sous le numéro 40103899460 ("l'Actif Désigné de Classe E").

- L'Actif Désigné en relation avec les Actions-F est tous les droits et intérêts dans SIA Rigas que la Société peut détenir, de temps à autres, directement ou indirectement à travers sa Filiale Lettonne ("l'Actif Désigné de Classe F")."

" **5.6.** La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

De plus, la Société a le droit de choisir, à sa discrétion, de racheter les Actions-A, les Actions-B, les Actions-C, les Actions-D, les Actions-E et les Actions-F correspondant à un Actif Désigné ainsi que tout instrument de dette émis pour financer l'acquisition de l'Actif Désigné, et en contrepartie, de transférer et céder aux détenteur(s) de ces actions et instruments de dette, l'Actif Désigné concerné."

" **15.2.** Après la répartition de tous profits au compte de réserve statutaire mentionné ci-dessus, tous les profits supplémentaires seront alloués, et le cas échéant, distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Actions-A auront droit, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs Actions-A (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) de l'Actif Désigné de Classe A, moins (ii) tous coûts ou dépenses de la société directement ou indirectement en relation avec l'Actif Désigné de Classe A, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil d'administration de la Société;

(b) les détenteurs des Actions-B auront droit, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs Actions-B (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) de l'Actif Désigné de Classe B, moins (ii) tous coûts ou dépenses de la société directement ou indirectement en relation avec l'Actif Désigné de Classe B, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil d'administration de la Société;

(c) les détenteurs des Actions-C auront droit, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs Actions-C (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) de l'Actif Désigné de Classe C, moins (ii) tous coûts ou dépenses de la société directement ou indirectement en relation avec l'Actif Désigné de Classe C, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil d'administration de la Société;

(d) les détenteurs des Actions-D auront droit, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs Actions-D (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) de l'Actif Désigné de Classe D, moins (ii) tous coûts ou dépenses de la société directement ou indirectement en relation avec l'Actif Désigné de Classe D, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil d'administration de la Société;

(e) les détenteurs des Actions-E auront droit, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs Actions-E (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) de l'Actif Désigné de Classe E, moins (ii) tous coûts ou dépenses de la société directement ou indirectement en relation avec l'Actif Désigné de Classe E, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil d'administration de la Société;

(f) les détenteurs des Actions-F auront droit, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs Actions-F (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) de l'Actif Désigné de Classe F, moins (ii) tous coûts ou dépenses de la société directement ou indirectement en relation avec l'Actif Désigné de Classe F, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil d'administration de la Société;

(g) tout profit restant après les allocations conformément aux points (a), (b), (c) et (d) ci-dessus, aux détenteurs des actions ordinaires de la Société, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leurs actions ordinaires (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission)."

" **15.3.** Les pertes concernant l'Actif Désigné de Classe A seront alloués aux Actions-A, les pertes concernant l'Actif Désigné de Classe B seront alloués aux Actions-B, les pertes concernant l'Actif Désigné de Classe C seront alloués aux Actions-C, les pertes concernant l'Actif Désigné de Classe D seront alloués aux Actions-D, les pertes concernant l'Actif Désigné de Classe E seront alloués aux Actions-E et les pertes concernant l'Actif Désigné de Classe F seront alloués aux Actions-F."

" **16.2.** Tout boni de liquidation de la Société compris dans tout Actif Désigné, après paiement des dettes de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Actions-A, les détenteurs des Actions-B, les détenteurs des Actions-C, les détenteurs des Actions-D, les détenteurs des Actions-E et les détenteurs des Actions-F conformément aux dispositions de l'article 15.2."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été levée.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de l'acte aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ils ont signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Drauth, Nezar, Bonert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24898. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015137993/445.

(150149995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Organized Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 199.275.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of August.

Before the undersigned, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Mr. René FALTZ, lawyer, with professional address in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, here represented by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which shall remain attached to these minutes in order to be registered with these,

which proxy have been initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "Organized Assets S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The object of the Company is to hold the shares in subsidiaries and to support such subsidiaries either by providing parent company administrative services (e.g legal, accounting, etc. services) or by providing services related to the activities of the subsidiaries.

4.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances and guarantees.

4.3 The Company may borrow and lend funds in any way permissible by law. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

4.4 The Company may carry out commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed corporate capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, fully paid up.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of the month of June. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods provided by Law shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the Shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the Meeting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, except for the sale of part or all the stake held in a direct or indirect participation of the Company. In such case the Board shall require the prior written consent of the Shareholders validly deciding at the quorum and majority requirements set out in Articles 8.3 and 8.4 of the present Articles of incorporation.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

13.3 The director or the directors (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company; in their function as simple mandataries, they are responsible only for the execution of their mandate. The Company will have to compensate any director or agent and his heirs, executant and managing, for all damage or compensations having to be paid by him/her as well as the expenditure or the costs reasonably engaged by him/her, consequently or in relation to any action, lawsuit or procedures by the way of which he/she could be involved because of his/her quality or old quality of manager or agent of the Company, or, at the request of the Company, of any other company where the Company is a Shareholder or a creditor, as long as this engagement is in conformity with the Articles of the Company and the applicable provisions of the Law of August 10th, 1915, as modified (the "Law").

The rights of compensation shall not exclude from other rights to which such director or agent could claim.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor (s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of Law and the following conditions:

1. Only the board of directors is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of directors showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation

shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
M. René FALTZ	310	EUR 31.000,-
TOTAL	310	EUR 31.000,-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty one thousand euro (31.000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law on Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law on Companies.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

1. The Corporation's address is fixed at L-1720 Luxembourg, 6 rue Heine.
2. The number of directors is set at one (1) and the number of auditors at one (1)
3. The following has been elected as director:
- Mr. Dmitry KACHUR, companies director, residing at 1, Larisses Street, 7081 Pyla, Cyprus.
4. The following has been appointed as statutory auditor:

“LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A.”, in abbreviated form LOMAC S.A., a “société anonyme” with its registered office in L-1720 Luxembourg, 6 rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 22.206.

5. That the terms of office of the Director and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2021.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

Me René FALTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6 rue Heine, ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "Organized Assets S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de détenir les actions de ses filiales et d'assister ses filiales soit en fournissant des services administratifs (juridiques, comptables, etc.) ou en fournissant des services en relation avec les activités exercées par ses filiales.

4.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

4.3 La Société peut emprunter ou prêter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

4.4 La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), divisé en trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libéré.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission

d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Les Actionnaires ont la compétence exclusive pour autoriser au conseil d'Administration la vente de participations directes ou indirectes de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix

8.3 Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des Actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'Assemblée.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a (ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par

écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration, excepté en cas de vente de tout ou partie d'une participation directe ou indirecte de la société. Dans ce cas le Conseil d'Administration doit avoir préalablement obtenu le consentement écrit des actionnaires, statuant valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues aux Articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

13.3 L'administrateur ou les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un actionnaire ou un créancier, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect de la Loi et des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil d'administration est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil d'administration faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
M. René FALTZ	310	EUR 31.000,-
TOTAL	310	EUR 31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant, le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

3. Est appelé aux fonctions d'administrateur:

- M. Dmitry KACHUR, directeur de société, demeurant au 1, Larisses Street, 7081 Pyla, Chypre.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

«LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A.», en abrégé LOMAC S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.206.

5. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2021.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24906. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138353/512.

(150150300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Copper Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 198.050.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of July,

before us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Copper Holding S.à r.l. (formerly Copper Investment S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 198050 (the Company). The Company has been incorporated on May 29, 2015 pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have been amended for the last time on June 22, 2015 pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared

NEO Capital Private Equity Fund II LP, an English limited partnership, governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 36-38 Wigmore Street, London W1U 2LJ, United Kingdom, registered with the Company's House under company number LP015631 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Khadigea KLINGELE, senior legal counsel, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal given in London on June 30, 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to designate the existing twelve thousand five hundred (12,500) issued and outstanding shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share as ordinary shares (the Ordinary Shares); creation of nine (9) new classes of shares, namely the class A shares (the Class A Shares), class B shares (the Class B Shares), class C shares (the Class C Shares), class D shares (the Class D Shares), class E shares (the Class E Shares), class F shares (the Class F Shares), class G shares (the Class G Shares), class H shares (the Class H Shares) and class I shares (the Class I Shares); and increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), by way of the issue of five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class D Shares, five hundred (500) new Class E Shares, five hundred (500) new Class F Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hundred (500) new Class H Shares and five hundred (500) new Class I Shares, all such shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the rights and obligations set forth in the amended articles of association of the Company (the Articles) as adopted under items 3. and 5. below.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a payment in kind.

3. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 1. above.

4. Amendment to article one (1) of the Articles in order to inter alia insert a definition of “Ordinary Shares”, “Class A Shares”, “Class B Shares”, “Class C Shares”, “Class D Shares”, “Class E Shares”, “Class F Shares”, “Class G Shares”, “Class H Shares”, “Class I Shares”, “Available Amount”, “Cancellation Value” and “Interim Accounts” in the definition section of the Articles.

5. Amendment to article twenty-two (22) of the Articles in order to regulate dividend distributions by the Company to its shareholders.

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to (i) designate the existing twelve thousand five hundred (12,500) issued and outstanding shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share as Ordinary Shares, (ii) create nine (9) new classes of shares, namely the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares and (iii) increase the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), by way of the issue of five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class D Shares, five hundred (500) new Class E Shares, five hundred (500) new Class F Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hundred (500) new Class H Shares and five hundred (500) new Class I Shares, all such shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the rights and obligations set forth in the amended Articles as adopted under the Third Resolution and Fifth Resolution below.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class D Shares, five hundred (500) new Class E Shares, five hundred (500) new Class F Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hundred (500) new Class H Shares and five hundred (500) new Class I Shares, all such shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, and fully pays up such shares by a payment in kind consisting of a claim in an aggregate amount of twenty-two million four hundred seventy-three thousand four hundred twenty-six Euro (EUR 22,473,426.-) (the Claim) that the Sole Shareholder has against the Company.

The contribution in kind of the Claim from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-) to the nominal share capital account of the Company;
- (ii) an amount of one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-) to the legal reserve account of the Company; and
- (ii) the surplus in an amount of twenty-two million four hundred sixty-seven thousand two hundred twenty-six Euro (EUR 22,467,226.-) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by inter alia (i) the interim balance sheet of the Company as at July 2, 2015 signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the interim balance sheet of the Company as at July 2, 2015 (the Balance Sheet) shows a Claim in an amount of at least twenty-two million four hundred seventy-three thousand four hundred twenty-six Euro (EUR 22,473,426.-) payable by the Company to the Sole Shareholder;
- the Sole Shareholder holds the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company is, as per the Balance Sheet, of at least twenty-two million four hundred seventy-three thousand four hundred twenty-six Euro (EUR 22,473,426.-) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company and upon the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claim which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, five hundred (500) Class A Shares, five hundred (500) Class B Shares, five hundred (500) Class C Shares, five hundred (500) Class D Shares, five hundred (500) Class E Shares, five hundred (500) Class F Shares, five hundred (500) Class G Shares, five hundred (500) Class H Shares and five hundred (500) Class I Shares, all such Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Subject to this article 6, the Company may repurchase or redeem its own Shares (to the exception, however, of the Ordinary Shares which are not redeemable) provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below. In such case, the rules of priority and proportions set out herein and in article 22 for the distribution of profits will apply accordingly.

For the avoidance of doubt, the following priority shall apply to Share redemptions:

- (i) no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding;
- (ii) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding;
- (iii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding;
- (iv) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding;
- (v) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding;
- (vi) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding;
- (vii) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding; and
- (viii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding.

The consideration payable by the Company (Cancellation Value) shall be determined in accordance with the terms of this article 6.

The share capital of the Company may be reduced by cancelling Shares of one or multiple classes in their entirety, by way of the redemption and cancellation of all the Shares of the relevant class. Where Shares are redeemed and cancelled, the redemption and cancellation of such Shares shall be made in the reverse alphabetical order (i.e., starting with Class I Shares).

Where Shares are redeemed and cancelled in the order mentioned in the paragraph above, the holder(s) of the relevant class of Shares so redeemed and cancelled shall be entitled to the payment of a portion of the Available Amount pro rata their/its participation in the relevant class of Shares so redeemed and cancelled, as determined by the Board and approved by the General Meeting. Shareholders holding redeemed and cancelled Shares shall receive an amount equal to the Cancellation Value per Share so redeemed and cancelled. The Cancellation Value shall be calculated by dividing the Available Amount by the number of Shares in issue in the class of the Shares to be redeemed and cancelled.

The Available Amount shall be determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts.

The Available Amount applicable to the relevant class of Shares shall be calculated at the date of the redemption and cancellation of the Shares unless otherwise decided by the General Meeting adopting resolutions in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment to the Articles.

The Cancellation Value payable by the Company for any redeemed and cancelled share shall be due and payable by the Company upon the redemption and cancellation of the Shares.”

Fourth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article one (1) of the Articles in order to inter alia insert a definition of “Ordinary Shares”, “Class A Shares”, “Class B Shares”, “Class C Shares”, “Class D Shares”, “Class E Shares”, “Class F Shares”, “Class G Shares”, “Class H Shares”, “Class I Shares”, “Available Amount”, “Cancellation Value” and “Interim Accounts” in the definition section of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Available Amount	means: (a) the net profits of the Company (including carried forward profits) plus (b) distributable reserves of the Company minus (c) (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any amounts in the reserve accounts of the Company which cannot be distributed pursuant to the Law (such reserves being constituted in accordance with the Articles and the Law) and (iii) any amount due and unpaid relating to the shares not redeemed and cancelled.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Cancellation Value	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Class A Shares	means the class A shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class A Share means any of them.
Class B Shares	means the class B shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class B Share means any of them.
Class C Shares	means the class C shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class C Share means any of them.
Class D Shares	means the class D shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class D Share means any of them.
Class E Shares	means the class E shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class E Share means any of them.
Class F Shares	means the class F shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class F Share means any of them.
Class G Shares	means the class G shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class G Share means any of them.
Class H Shares	means the class H shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class H Share means any of them.
Class I Shares	means the class I shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class I Share means any of them.
Company	means Copper Holding S.à r.l.

General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at a maximum of 8 (eight) days prior to the redemption and cancellation of the relevant classes of Shares.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Ordinary Shares	means the ordinary shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Ordinary Share means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.”

Fifth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article twenty-two (22) of the Articles in order to regulate dividend distributions by the Company to its shareholders which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

After allocation to the legal reserve, the General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, then,
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class I Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution

shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class H Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company."

Sixth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand four hundred Euro (EUR 6,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de juillet,
par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Copper Holding S.à r.l. (anciennement Copper Investment S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 198050 (la Société). La Société a été constituée le 29 mai 2015 suivant un acte de Maître Marc Loesch, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 juin 2015 suivant un acte de Maître Marc Loesch, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu

NEO Capital Private Equity Fund II LP, une limited partnership anglaise, régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 36-38 Wigmore Street, Londres W1U 2LJ, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro LP015631 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste sénior, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Londres le 30 juin 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de désigner les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes émises et en circulation de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale en tant que parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires); création de neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et les parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I); et augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) par l'émission de cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, et ces parts sociales ayant les droits et obligations tels que prévus dans les statuts modifiés de la Société (les Statuts) tels qu'adoptés aux points 3. et 5. ci-dessous.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications adoptées au point 1. ci-dessus.

4. Modification de l'article un (1) des Statuts afin, entre autres, d'insérer une définition de «Parts Sociales Ordinaires», «Parts Sociales de Classe A», «Parts Sociales de Classe B», «Parts Sociales de Classe C», «Parts Sociales de Classe D», «Parts Sociales de Classe E», «Parts Sociales de Classe F», «Parts Sociales de Classe G», «Parts Sociales de Classe H», «Parts Sociales de Classe I», «Montant Disponible», «Valeur d'Annulation» et «Comptes Intérimaires» dans la section des définitions des Statuts.

5. Modification de l'article vingt-deux (22) des Statuts afin de régler les distributions de dividendes par la Société à ses associés.

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de (i) désigner les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes émises et en circulation de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale en tant que Parts Sociales Ordinaires, (ii) créer neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, et (iii) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) par l'émission de cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, et ces parts sociales ayant les droits et obligations tels que prévus dans les Statuts modifiés tels qu'adoptés à la Troisième Résolution et à la Cinquième Résolution ci-dessous.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare par la présente qu'il souscrit à cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales

de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, et libère intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de vingt-deux millions quatre cent soixante-treize mille quatre cent vingt-six Euros (EUR 22.473.426,-) (la Créance) que l'Associé Unique détient envers la Société.

L'apport en nature de la Créance de l'Associé Unique à la Société sera alloué comme suit:

- (i) un montant de quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-) au compte du capital social nominal de la Société;
- (ii) un montant de mille sept cents Euros (EUR 1.700,-) au compte de la réserve légale de la Société; et
- (iii) le surplus d'un montant de vingt-deux millions quatre cent soixante-sept mille deux cent vingt-six Euros (EUR 22.467.226,-) au compte de la réserve prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée, entre autres, par (i) le bilan intérimaire de la Société au 2 juillet 2015 signé pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société.

Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- le bilan intérimaire de la Société au 2 juillet 2015 (le Bilan) montre une créance d'un montant d'au moins vingt-deux millions quatre cent soixante-treize mille quatre cent vingt-six Euros (EUR 22.473.426,-) payable par la Société à l'Associé Unique;
- l'Associé Unique est le seul titulaire de la Créance et possède le droit d'en disposer;
- la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date d'effet sans déduction aucune;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, conformément au Bilan, d'au moins vingt-deux millions quatre cent soixante-treize mille quatre cent vingt-six Euros (EUR 22.473.426,-), et aucun changement substantiel n'est intervenu depuis la date du Bilan qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit qui pourrait limiter sa cessibilité ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités requises pour la cession de la propriété légale de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique immédiatement suivant réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société et au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra la seule propriétaire de la Créance, laquelle sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales Ordinaires, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) Parts Sociales de Classe I, toutes ces Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime sur lequel seront versées toutes primes payées sur une Part Sociale en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour effectuer des paiements de Parts Sociales que la Société peut racheter à ses Associés, pour épurer toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés sous la forme de dividendes ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Sous réserve de cet article 6, la Société peut racheter ses propres Parts Sociales (à l'exception toutefois des Parts Sociales Ordinaires qui ne sont pas rachetables) à condition que les Parts Sociales rachetées soient immédiatement annulées et le capital social souscrit de la Société réduit en conséquence par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la manière requise pour la modification des Statuts, tel que prévu à l'article 11 ci-dessous. Dans ce cas, les règles de priorité et les proportions prévues dans le présent article et à l'article 22 pour la distribution de dividendes s'appliqueront en conséquence.

Pour éviter tout doute, la priorité suivante s'appliquera aux rachats de Parts Sociales:

- (i) aucune Part Sociale de Classe A ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe B existent au moment du rachat;
- (ii) aucune Part Sociale de Classe B ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe C existent au moment du rachat;
- (iii) aucune Part Sociale de Classe C ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe D existent au moment du rachat;
- (iv) aucune Part Sociale de Classe D ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe E existent au moment du rachat;

(v) aucune Part Sociale de Classe E ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe F existent au moment du rachat;

(vi) aucune Part Sociale de Classe F ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe G existent au moment du rachat;

(vii) aucune Part Sociale de Classe G ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe H existent au moment du rachat; et

(viii) aucune Part Sociale de Classe H ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe I existent au moment du rachat.

La contrepartie payable par la Société (Valeur d'Annulation) sera déterminée conformément aux dispositions de cet article 6.

Le capital social de la Société peut être diminué par voie d'annulation des Parts Sociales d'une ou plusieurs classes dans leur intégralité, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la classe concernée. Dans le cas de rachats ou d'annulations de Parts Sociales, de tels rachats et annulations de Parts Sociales devront être faits dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe I).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Parts Sociales, dans l'ordre mentionné ci-dessus, les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetées ou annulées auront droit au paiement d'une portion du Montant Disponible, au prorata de leur détention dans cette Classe de Parts Sociales rachetées ou annulées, déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale. Les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées doivent recevoir un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale détenue par eux et rachetée ou annulée. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Disponible par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetées et annulées.

Le Montant Disponible sera déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires.

Le Montant Disponible applicable à la Classe de Parts Sociales concernée est calculé à la date du rachat et de l'annulation des Parts Sociales, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, adoptant leur résolution conformément aux conditions de quorum et de majorité définies par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.»

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article un (1) des Statuts afin, entre autres, d'insérer une définition de «Parts Sociales Ordinaires», «Parts Sociales de Classe A», «Parts Sociales de Classe B», «Parts Sociales de Classe C», «Parts Sociales de Classe D», «Parts Sociales de Classe E», «Parts Sociales de Classe F», «Parts Sociales de Classe G», «Parts Sociales de Classe H», «Parts Sociales de Classe I», «Montant Disponible», «Valeur d'Annulation» et «Comptes Intérimaires» dans la section des définitions des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Définitions.** Dans l'interprétation des présents statuts, à moins que le contexte ne l'indique autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes inscrites dans le registre des associés de la Société en application de l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs des Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Associé Unique	signifie la seule personne inscrite dans le registre des associés de la Société en application de l'article 185 de la Loi en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société établis au maximum huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des classes de Parts Sociales concernées.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en tant que tel par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (à l'exception du samedi et du dimanche) pendant lesquelles les banques commerciales sont ouvertes à Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Montant Disponible	signifie: (a) les bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés à nouveau) augmenté (b) des réserves distribuables de la Société réduit

(c) (i) par toute perte (y compris les pertes reportées à nouveaux), (ii) tout solde des comptes de réserve de la Société qui ne peut pas être distribué conformément à la Loi (ces réserves ayant été constituées conformément aux Statuts et à la Loi), et (iii) de tout montant dû et impayé relatif aux Parts Sociales n'ayant pas été rachetées et annulées.

Parts Sociales	signifie les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe A	signifie les parts sociales de classe A nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe A signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe B	signifie les parts sociales de classe B nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe B signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe C	signifie les parts sociales de classe C nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe C signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe D	signifie les parts sociales de classe D nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe D signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe E	signifie les parts sociales de classe E nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe E signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe F	signifie les parts sociales de classe F nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe F signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe G	signifie les parts sociales de classe G nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe G signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe H	signifie les parts sociales de classe H nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe H signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe I	signifie les parts sociales de classe I nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe I signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales Ordinaires	signifie les parts sociales ordinaires nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale Ordinaire signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura le sens attribué à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Copper Holding S.à r.l.
Statuts	signifie les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.
Valeur d'Annulation	aura le sens attribué à ce terme à l'article 6.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article vingt-deux (22) des Statuts afin de réglementer les distributions de dividendes par la Société à ses associés qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22. Distributions.** Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 6 ci-dessus, mais sera de nouveau obligatoire dès que la réserve tombe en-dessous d'un dixième (1/10).

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Classe I) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Classe de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie H).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil ou, le cas échéant, par l'Associé Unique;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été préparés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduits des pertes reportées et de sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) le réviseur de la Société, le cas échéant, a établi dans son rapport au Conseil ou, le cas échéant, à l'Associé Unique, que les points (i) et (ii) ci-dessus ont été observés;

(iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés ou par le Conseil, ou le cas échéant, par le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivants la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en tenant compte des actifs de la Société; et

(vi) si des dividendes intérimaires excédant les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social ont été versés, les Associés devront alors rembourser l'excédant à la Société.»

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille quatre cents Euros (EUR 6.400.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 juillet 2015. GAC/2015/5840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138024/603.

(150150165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Al Alabama (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 198.041.

In the year two thousand and fifteen, on the first of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Al Alabama (Cayman) One Limited”, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-300731,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on the 30th of June 2015;

“Al Alabama (Cayman) Two Limited”, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-300732,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy, given in Boston on the 30th of June 2015;

“Al Alabama (Cayman) Three Limited”, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-300733

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy, given in Boston on the 30th of June 2015; and

“Al Alabama (Cayman) Four Limited”, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-300734,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy, given in Boston on the 30th of June 2015.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of “Al Alabama (Luxembourg) Holding S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies’ Register is pending, incorporated pursuant to a notarial deed dated 18 June 2015 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”).

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company’s share capital by an amount of one million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,150,000.00), so as to raise it from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.00) up to one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) by the issue of one billion one hundred fifty million (1,150,000,000) new shares divided into (i) one hundred fifteen million (115,000,000) Class A Shares, (ii) one hundred fifteen million (115,000,000) Class B Shares, (iii) one hundred fifteen million (115,000,000) Class C Shares, (iv) one

hundred fifteen million (115,000,000) Class D Shares, (v) one hundred fifteen million (115,000,000) Class E Shares, (vi) one hundred fifteen million (115,000,000) Class F Shares, (vii) one hundred fifteen million (115,000,000) Class G Shares, (viii) one hundred fifteen million (115,000,000) Class H Shares, (ix) one hundred fifteen million (115,000,000) Class I Shares and (x) one hundred fifteen million (115,000,000) Class J Shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in cash amounting to one million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,150,000.00) and entirely allocated to the share capital of the Company.

Subscription/Payment

The one billion one hundred fifty million (1,150,000,000) shares have been subscribed as follows:

- three hundred fifty million and two hundred (350,000,200) shares, divided into (i) thirty-five million and twenty (35,000,020) Class A Shares; (ii) thirty-five million and twenty (35,000,020) Class B Shares, (iii) thirty-five million and twenty (35,000,020) Class C Shares, (iv) thirty-five million and twenty (35,000,020) Class D Shares, (v) thirty-five million and twenty (35,000,020) Class E Shares, (vi) thirty-five million and twenty (35,000,020) Class F Shares, (vii) thirty-five million and twenty (35,000,020) Class G Shares, (viii) thirty-five million and twenty (35,000,020) Class H Shares, (ix) thirty-five million and twenty (35,000,020) Class I Shares and (x) thirty-five million and twenty (35,000,020) Class J Shares are subscribed by “Al Alabama (Cayman) One Limited”, prenamed and fully paid up in cash for a global amount of three hundred fifty thousand Euro and twenty cents (EUR 350,000.20).

- two hundred fifty-two million one hundred eighty-eight thousand and one hundred (252,188,100) shares, divided into (i) twenty-five million two hundred eighteen thousand eight hundred and ten (25,218,810) Class A Shares; (ii) twenty-five million two hundred eighteen thousand eight hundred and ten (25,218,810) Class B Shares, (iii) twenty-five million two hundred eighteen thousand eight hundred and ten (25,218,810) Class C Shares, (iv) twenty-five million two hundred eighteen thousand eight hundred and ten (25,218,810) Class D Shares, (v) twenty-five million two hundred eighteen thousand eight hundred and ten (25,218,810) Class E Shares, (vi) twenty-five million two hundred eighteen thousand eight hundred and ten (25,218,810) Class F Shares, (vii) twenty-five million two hundred eighteen thousand eight hundred and ten (25,218,810) Class G Shares, (viii) twenty-five million two hundred eighteen thousand eight hundred and ten (25,218,810) Class H Shares, (ix) twenty-five million two hundred eighteen thousand eight hundred and ten (25,218,810) Class I Shares and (x) twenty-five million two hundred eighteen thousand eight hundred and ten (25,218,810) Class J Shares are subscribed by “Al Alabama (Cayman) Two Limited”, prenamed and fully paid up in cash for a global amount of two hundred fifty-two thousand one hundred eighty-eight Euro and ten cents (EUR 252,188.10);

- two hundred forty-one million nine hundred forty-five thousand and fifty (241,945,050) shares, divided into (i) twenty-four million one hundred ninety-four thousand five hundred and five (24,194,505) Class A Shares; (ii) twenty-four million one hundred ninety-four thousand five hundred and five (24,194,505) Class B Shares, (iii) twenty-four million one hundred ninety-four thousand five hundred and five (24,194,505) Class C Shares, (iv) twenty-four million one hundred ninety-four thousand five hundred and five (24,194,505) Class D Shares, (v) twenty-four million one hundred ninety-four thousand five hundred and five (24,194,505) Class E Shares, (vi) twenty-four million one hundred ninety-four thousand five hundred and five (24,194,505) Class F Shares, (vii) twenty-four million one hundred ninety-four thousand five hundred and five (24,194,505) Class G Shares, (viii) twenty-four million one hundred ninety-four thousand five hundred and five (24,194,505) Class H Shares, (ix) twenty-four million one hundred ninety-four thousand five hundred and five (24,194,505) Class I Shares and (x) twenty-four million one hundred ninety-four thousand five hundred and five (24,194,505) Class J Shares are subscribed by “Al Alabama (Cayman) Three Limited”, prenamed and fully paid up in cash for a global amount of two hundred forty-one thousand nine hundred forty-five Euro and five cents (EUR 241,945.05); and

- three hundred five million eight hundred sixty-six thousand six hundred and fifty (305,866,650) shares, divided into (i) thirty million five hundred eighty-six thousand six hundred sixty-five (30,586,665) Class A Shares; (ii) thirty million five hundred eighty-six thousand six hundred sixty-five (30,586,665) Class B Shares, (iii) thirty million five hundred eighty-six thousand six hundred sixty-five (30,586,665) Class C Shares, (iv) thirty million five hundred eighty-six thousand six hundred sixty-five (30,586,665) Class D Shares, (v) thirty million five hundred eighty-six thousand six hundred sixty-five (30,586,665) Class E Shares, (vi) thirty million five hundred eighty-six thousand six hundred sixty-five (30,586,665) Class F Shares, (vii) thirty million five hundred eighty-six thousand six hundred sixty-five (30,586,665) Class G Shares, (viii) thirty million five hundred eighty-six thousand six hundred sixty-five (30,586,665) Class H Shares, (ix) thirty million five hundred eighty-six thousand six hundred sixty-five (30,586,665) Class I Shares and (x) thirty million five hundred eighty-six thousand six hundred sixty-five (30,586,665) Class J Shares are subscribed by “Al Alabama (Cayman) Four Limited”, prenamed and fully paid up in cash for a global amount of three hundred five thousand eight hundred sixty-six Euro and sixty-five cents (EUR 305,866.65).

The above contribution in cash amounting to one million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,150,000.00) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

5. Share capital.

5.1. The Company's share capital is set at one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) represented by one billion two hundred million (1,200,000,000) shares of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001) each, divided into (i) one hundred twenty million (120,000,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred twenty million (120,000,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred twenty million (120,000,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred twenty million (120,000,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one hundred twenty million (120,000,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred twenty million (120,000,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred twenty million (120,000,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one hundred twenty million (120,000,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred twenty million (120,000,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred twenty million (120,000,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

«Al Alabama (Cayman) One Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-300731 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 30 juin 2015;

«Al Alabama (Cayman) Two Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-300732 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 30 juin 2015;

«Al Alabama (Cayman) Three Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-300733 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 30 juin 2015; et

«Al Alabama (Cayman) Four Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-300734 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 30 juin 2015.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés d'«Al Alabama (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est en cours, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 18 juin 2015 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,00), par l'émission d'un milliard cent cinquante millions (1.150.000.000) nouvelles parts sociales divisées en (i) cent quinze millions (115.000.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cent quinze millions (115.000.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cent quinze millions (115.000.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cent quinze millions (115.000.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cent quinze millions (115.000.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cent quinze millions (115.000.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cent quinze millions (115.000.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cent quinze millions (115.000.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) cent quinze millions (115.000.000) Parts Sociales de Catégorie I et (x) cent quinze millions (115.000.000) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0.001) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire d'un montant d'un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000,00), alloué ensuite entièrement au capital social de la Société.

Souscription et libération

Les un milliard cent cinquante millions (1.150.000.000) de parts sociales sont souscrites comme suit:

- trois cent cinquante millions et deux cents (350.000.200) parts sociales, divisées en (i) trente-cinq millions et vingt (35.000.020) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trente-cinq millions et vingt (35.000.020) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trente-cinq millions et vingt (35.000.020) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trente-cinq millions et vingt (35.000.020) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trente-cinq millions et vingt (35.000.020) Parts Sociales de Catégorie E; (vi) trente-cinq millions et vingt (35.000.020) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trente-cinq millions et vingt (35.000.020) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trente-cinq millions et vingt (35.000.020) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trente-cinq millions et vingt (35.000.020) Parts Sociales de Catégorie I et (x) trente-cinq millions et vingt (35.000.020) Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par «Al Alabama (Cayman) One Limited», prénommée et intégralement payées par un apport en numéraire pour un montant total de trois cent cinquante mille euros et vingt centimes (EUR 350.000,20);

- deux cent cinquante-deux millions cent quatre-vingt-huit mille et cent (252.188.100) parts sociales, divisées en (i) vingt-cinq millions deux cent dix-huit mille huit cent dix (25.218.810) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) vingt-cinq millions deux cent dix-huit mille huit cent dix (25.218.810) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) vingt-cinq millions deux cent dix-huit mille huit cent dix (25.218.810) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) vingt-cinq millions deux cent dix-huit mille huit cent dix (25.218.810) Parts Sociales de Catégorie D, (v) vingt-cinq millions deux cent dix-huit mille huit cent dix (25.218.810) Parts Sociales de Catégorie E; (vi) vingt-cinq millions deux cent dix-huit mille huit cent dix (25.218.810) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) vingt-cinq millions deux cent dix-huit mille huit cent dix (25.218.810) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) vingt-cinq millions deux cent dix-huit mille huit cent dix (25.218.810) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) vingt-cinq millions deux cent dix-huit mille huit cent dix (25.218.810) Parts Sociales de Catégorie I et (x) vingt-cinq millions deux cent dix-huit mille huit cent dix (25.218.810) Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par «Al Alabama (Cayman) Two Limited», prénommée et intégralement payées par un apport en numéraire pour un montant total de deux cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt-huit euros et dix centimes (EUR 252.188,10);

- deux cent quarante-et-un millions neuf cent quarante-cinq mille et cinquante (241.945.050) parts sociales, divisées en (i) vingt-quatre millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinq (24.194.505) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) vingt-quatre millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinq (24.194.505) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) vingt-quatre millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinq (24.194.505) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) vingt-quatre millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinq (24.194.505) Parts Sociales de Catégorie D, (v) vingt-quatre millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinq (24.194.505) Parts Sociales de Catégorie E; (vi) vingt-quatre millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinq (24.194.505) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) vingt-quatre millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinq (24.194.505) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) vingt-quatre millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinq (24.194.505) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) vingt-quatre millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinq (24.194.505) Parts Sociales de Catégorie I et (x) un million cinquante-et-un mille neuf cent trente-cinq (1.051.935) Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par «Al Alabama (Cayman) Three Limited», prénommée et intégralement payées par un apport en numéraire pour un montant total de deux cent quarante et un mille neuf cent quarante-cinq euros et cinq centimes (241.945,05); et

- trois cent cinq millions huit cent soixante-six mille six cent cinquante (305.866.650) parts sociales, divisées en (i) trente millions cinq cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-cinq (30.586.665) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trente millions cinq cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-cinq (30.586.665) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trente millions cinq cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-cinq (30.586.665) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trente millions cinq cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-cinq (30.586.665) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trente millions cinq cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-cinq (30.586.665) Parts Sociales de Catégorie E; (vi) trente millions cinq cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-cinq (30.586.665) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trente millions cinq cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-cinq (30.586.665) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trente millions cinq cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-cinq (30.586.665) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trente millions cinq cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-cinq (30.586.665) Parts Sociales de Catégorie I et (x) trente

millions cinq cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-cinq (30.586.665) Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par «Al Alabama (Cayman) Four Limited», prénommée et intégralement payées par un apport en numéraire pour un montant total de trois cent cinq mille huit cent soixante-six euros et soixante-cinq centimes (EUR 305.866,65).

L'apport total d'un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000,00) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,00), représenté par un milliard deux cent millions (1.200.000.000) de parts sociales, d'une valeur d'un millième d'Euro (EUR 0,001) chacune divisées en (i) cent-vingt millions (120.000.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent-vingt millions (120.000.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent-vingt millions (120.000.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent-vingt millions (120.000.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent-vingt millions (120.000.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent-vingt millions (120.000.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent-vingt millions (120.000.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) cent-vingt millions (120.000.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) cent-vingt millions (120.000.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) cent-vingt millions (120.000.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales», chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15933. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015138668/257.

(150151283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Transocean Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.025.

Il est à noter la nouvelle adresse de l'associé Unique de la Société comme suit:

- TRANSOCEAN HOLDINGS LLC, 1675 South State St., Ste. B, Dover 19901, Delaware, Etats-Unis d'Amérique;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Transocean Investments S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015140496/14.

(150152789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Cascades Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.024.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of June.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cascades Canada ULC, Luxembourg Branch, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 158.794, a Luxembourg branch of Cascades Canada ULC, a company incorporated and organized under the laws of the Province of Alberta, Canada, with registered office at 772, Sherbrooke Street West, Suite 100, Canada H3A 1G1 (Québec), with the Corporate Access Number 2016152692 (the “Sole Shareholder”),

duly represented by Matthieu Groetzinger, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated June 30, 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Cascades Luxembourg S.à.r.l., a private limited liability company (“Société à responsabilité limitée”), having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 100.024, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on April 6, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 563 on June 1, 2004 and amended for the last time by a deed enacted on November 30, 2011 by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Mondorf-les-Bains, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 283 on February 2nd, 2012 (the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, in accordance with the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 64,933,600.- (sixty four million nine hundred thirty three thousand six hundred US Dollars) to the amount of USD 65,433,600.- (sixty five million four hundred thirty three thousand six hundred US Dollars) by the increase of the par value of all the shares of the Company;

2. Payment of the increase of the par value of all the shares of the Company by the incorporation of a portion of the retained earnings of the Company by the Sole Shareholder;

3. Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of USD 5,224,688.- (five million two hundred twenty-four thousand six hundred eighty-eight US Dollars) by the reduction of the par value of all the shares issued by the Company, distribution of a portion of the share premium attached to the shares of the Company in an amount of USD 3,756,921.31 (three million seven hundred fifty six thousand nine hundred twenty-one US Dollars and thirty-one cents) and distribution of a portion of the legal reserve of the Company in an amount of USD 518,390.69 (five hundred eighteen thousand three hundred ninety US Dollars and sixty-nine cents) for a total amount of USD 9,500,000.- (nine million five hundred thousand US Dollars) and payment of the amount of USD 9,500,000.- (nine million five hundred thousand US Dollars) to the Sole Shareholder;

4. Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of USD 60,083,912.- (sixty million eighty three thousand nine hundred twelve US Dollars) by the reduction of the par value of all the shares issued by the Company, distribution of a portion of the share premium attached to the shares of the Company in an amount of USD 43,254,595.02 (forty-three million two hundred fifty four thousand five hundred ninety-five US Dollars and two cents) and distribution of a portion of the legal reserve of the Company in an amount of USD 5,961,492.98 (five million nine hundred sixty one thousand four hundred ninety-two US Dollars and ninety-eight cents) for a total amount of USD 109,300,000.- (one hundred nine million three hundred thousand US Dollars) and payment of the amount of USD 109,300,000.- (one hundred nine million three hundred thousand US Dollars) to the Sole Shareholder;

5. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the changes in the corporate capital; and

6. Any other business.

First resolution

At 4.30 p.m., the Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 64,933,600.- (sixty four million nine hundred thirty three thousand six hundred US Dollars) to the amount of USD 65,433,600.- (sixty five million four hundred thirty-three thousand six hundred US Dollars) by the increase of the par value of all the shares of the Company.

Second resolution

At 4.35 p.m., there now appeared Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on June 30, 2015 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to fully pay the increase of the par value of all the shares issued the Company for an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand US Dollars) by the incorporation of a portion of the retained earnings of the Company.

Proof of the existence of the retained earnings has been given to the undersigned notary by a copy of the Company's interim accounts as of June 25, 2015 as well as a confirmation of the managers of the Company.

Third resolution

At 4.40 p.m., the Sole Shareholder decided to (i) decrease the corporate capital of the Company by an amount of USD 5,224,688.- (five million two hundred twenty-four thousand six hundred eighty-eight US Dollars) by the reduction of the par value of all the shares issued by the Company, (ii) distribute a portion of the share premium attached to the shares of the Company in an amount of USD 3,756,921.31 (three million seven hundred fifty six thousand nine hundred twenty-one US Dollars and thirty-one cents) and (iii) distribute a portion of the legal reserve of the Company in an amount of USD 518,390.69 (five hundred eighteen thousand three hundred ninety US Dollars and sixty-nine cents) for a total amount of USD 9,500,000.- (nine million five hundred thousand US Dollars).

Consequently, the corporate capital of the Company was reduced from its current amount of USD 65,433,600.- (sixty five million four hundred thirty three thousand six hundred US dollars) to the amount of USD 60,208,912.- (sixty million two hundred eight thousand nine hundred twelve US Dollars) represented by 200 (two hundred) ordinary shares and 649,136 (six hundred forty nine thousand one hundred thirty six) mandatory redeemable preferred shares having no mention of par value.

Fourth resolution

At 4.50 p.m., the Sole Shareholder decided to (i) decrease the corporate capital of the Company by an amount of USD 60,083,912.- (sixty million eighty three thousand nine hundred twelve US Dollars) by the reduction of the par value of all the shares issued by the Company, to distribute of a portion of the share premium attached to the shares of the Company in an amount of USD 43,254,595.02 (forty-three million two hundred fifty four thousand five hundred ninety-five US Dollars and two cents) and (iii) distribute a portion of the legal reserve of the Company in an amount of USD 5,961,492.98 (five million nine hundred sixty one thousand four hundred ninety-two US Dollars and ninety-eight cents) for a total amount of USD 109,300,000.- (one hundred nine million three hundred thousand US Dollars).

Consequently, the corporate capital of the Company was reduced from its current amount of USD 60,208,912.- (sixty million two hundred eight thousand nine hundred twelve US Dollars) to the amount of USD 125,000.- (one hundred twenty-five thousand US Dollars) represented by 200 (two hundred) ordinary shares and 649,136 (six hundred forty nine thousand one hundred thirty six) mandatory redeemable preferred shares having no mention of par value.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation which shall read as follows:

“ 5.1. The Corporation's corporate capital is set at USD 125,000.- (one hundred twenty-five thousand US Dollars), represented by two (2) classes of shares as follows: 200 (two hundred) ordinary shares (hereinafter the “Ordinary Shares”) and 649,136 (six hundred forty nine thousand one hundred thirty six) mandatory redeemable preferred shares (hereinafter the “Mandatory Redeemable Preferred Shares”, and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the “Shares”), having no mention of par value. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 6,600.- (six thousand six hundred euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 118,800,000.- (one hundred eighteen million eight hundred thousand US Dollars) is valued at EUR 106,226,703.16 (one hundred six million two hundred twenty-six thousand seven hundred three euro sixteen cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trentième jour de juin.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cascades Canada Inc., Luxembourg Branch, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.794, une succursale de la société Cascades Canada ULC, une société constituée et organisée selon les lois de la Province d'Alberta, Canada, avec siège social à 772, Sherbrooke Street West, Suite 100, Canada H3A 1G1 (Québec), disposant du Corporate Access Number 2016152692 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 30 juin 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire.

I. d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Cascades Luxembourg S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.024, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 563 le 1^{er} juin 2004 et modifié pour la dernière fois suivant acte reçu le 30 novembre 2011 par Maître Roger Arrensdorff, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 283 le 2 février 2012 (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 500.000,- (cinq cent mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 64.933.600,- (soixante-quatre millions neuf cent trente-trois mille six cents dollars américains) à un montant de USD 65.533.600,- (soixante-cinq millions cinq cent trente-trois mille six cents dollars américains) par l'augmentation de la valeur nominale de toutes les parts de la Société;

2. Paiement de l'augmentation de la valeur nominale de toutes les parts de la Société par l'incorporation d'une partie des bénéfices reportés de la Société par l'Associé Unique;

3. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 5.224.688,- (cinq millions deux cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-huit dollars américains) par la réduction de la valeur nominale des parts émises par la Société, distribution d'une partie de la prime d'émission attachée aux parts de la Société à concurrence d'un montant de USD 3.756.921,31 (trois millions sept cent cinquante-six mille neuf cent vingt-et-un dollars américains et trente-et-un cents) et distribution d'une partie de de la réserve légale de la Société à concurrence d'un montant de USD 518.390,69 (cinq cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix dollars américains et soixante-neuf cents) pour un montant total de USD 9.500.000,- (neuf millions cinq cent mille dollars américains) et paiement d'un montant de USD 9.500.000,- (neuf millions cinq cent mille dollars américains) à l'Associé Unique;

4. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 60.083.912,- (soixante millions quatre-vingt-trois mille neuf cent douze dollars américains) par la réduction de la valeur nominale des parts émises par la Société, distribution d'une partie de la prime d'émission attachée aux parts de la Société à concurrence d'un montant de USD 43.254.595,02 (quarante-trois millions deux cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars américains et deux cents) et distribution d'une partie de la réserve légale de la Société à concurrence d'un montant de USD 5.961.492,98 (cinq millions neuf cent soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) pour un montant total de USD 109.300.000,- (cent neuf millions trois cent mille dollars américains) et paiement d'un montant de USD 109.300.000,- (cent neuf millions trois cent mille dollars américains) à l'Associé Unique;

5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter les changements apportés au capital social de la Société;

6. Divers.

Première résolution

A 16.30 heures, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de USD 500.000,- (cinq cent mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 64.933.600,- (soixante-quatre millions neuf cent trente-trois mille six cents dollars américains) à un montant de USD 65.433.600,- (soixante-cinq

millions quatre cent trente-trois mille six cents dollars américains) par l'augmentation de la valeur nominale de toutes les parts de la Société.

Deuxième résolution

A 16.35 heures, est alors intervenu aux présentes Matthieu Groetzinger, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2015 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré payer la totalité de l'augmentation de la valeur nominale de toutes les parts émises par la Société pour un montant de USD 500.000,- (cinq cent mille dollars américains) par l'incorporation d'une partie des bénéfices reportés de la Société.

Preuve de l'existence des résultats reportés a été donnée au notaire instrumentant à travers une copie des comptes intermédiaires de la Société au 25 juin 2015 ainsi que d'une confirmation des gérants de la Société.

Troisième résolution

A 16.40 heures, l'Associé Unique a décidé de (i) réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 5.224.688,- (cinq millions deux cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-huit dollars américains) par la réduction de la valeur nominale de toutes les parts sociales émises par la Société, (ii) distribuer une partie de la prime d'émission attachée aux parts de la Société d'un montant de USD 3.756.921,31 (trois millions sept cent cinquante-six mille neuf cent vingt-et-un dollars américains et trente-et-un cents) et (iii) distribuer une partie de la réserve légale de la Société d'un montant de USD 518.390,69 (cinq cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix dollars américains et soixante-neuf cents) pour un montant total de USD 9.500.000,- (neuf millions cinq cent mille dollars américains).

En conséquence, le capital social de la Société a été réduit de son montant actuel de USD 65.433.600,- (soixante-cinq millions quatre cent trente-trois mille six cents dollars américains) au montant de USD 60.208.912,- (soixante millions deux cent huit mille neuf cent douze dollars américains) représenté par 200 (deux cents) parts sociales ordinaires et 649,136 (six cent quarante-neuf mille cent trente-six) parts privilégiées obligatoirement rachetables sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

A 16.50 heures, l'Associé Unique a décidé de (i) réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 60.083.912,- (soixante millions quatre-vingt-trois mille neuf cent douze dollars américains) par la réduction de la valeur nominale de toutes les parts sociales émises par la Société, (ii) distribuer une partie de la prime d'émission attachée aux parts de la Société d'un montant de USD 43.254.595,02 (quarante-trois millions deux cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars américains et deux cents) et (iii) distribuer une partie de la réserve légale de la Société d'un montant de USD 5.961.492,98 (cinq millions neuf cent soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) pour un montant total de USD 109.300.000,- (cent neuf millions trois cent mille dollars américains).

En conséquence, le capital social de la Société a été réduit de son montant actuel de USD 60.208.912,- (soixante millions deux cent huit mille neuf cent douze dollars américains) au montant de USD 125.000,- (cent vingt-cinq mille dollars américains) représenté par 200 (deux cents) parts sociales ordinaires et 649,136 (six cent quarante-neuf mille cent trente-six) parts privilégiées obligatoirement rachetables sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« 5.1. Le capital social est fixé à USD 125.000,- (cent-vingt-cinq mille dollars américains) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 200 (deux cents) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et 649,136 (six cent quarante-neuf mille cent trente-six) part privilégiée obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), sans désignation de valeur nominale. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 6.600,- (six mille six cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 118.800.000,- (cent dix-huit millions huit cent mille dollars américains) est évalué à la somme de EUR 106,226,703.16 (cent six millions deux cent vingt-six mille sept cent trois euros seize cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20754. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015138754/236.

(150151360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

"Sântis Propco SA", Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 189.361.

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, am sechzehnten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Roger ARRENSDORFF, mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) Sântis PropCo SA., mit Gesellschaftssitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 189.361, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, Maître Roger ARRENSDORFF, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg, am 18. Juli 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2790 vom 8. Oktober 2014 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die Versammlung wurde eröffnet um 17.00 Uhr, durch Herrn Paul WEILER, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg als Vorsitzendem eröffnet, welcher Herrn Richard KOHL, Bilanzbuchhalter, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkärrech, als Sekretär ernannt hat (die „Versammlung“).

Die Versammlung wählte als Stimmenzähler Herrn Richard KOHL, Bilanzbuchhalter, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkärrech.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II zur Adresse in L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech;

2. Abänderung des ersten Satzes von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.

3.- Verschiedenes.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(iv) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Gesellschaftssitz von der aktuellen Adresse in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II zur Adresse in L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech.

Zweiter Beschluss

Aufgrund des vorherigen Beschlusses beschließt die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft wie folgt umzuändern:

„ **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.“

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf acht hundert Euro (EUR 800,-) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre um 17.30 Uhr für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Signé: WEILER, KOHL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139781/62.

(150151955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Universal Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139304/9.

(150151320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Verity Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 435.825,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015139316/10.

(150151052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Orco Russian Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015138365/10.

(150149901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.
